

LA TREMBLADE, le 26 Décembre 1977

Monsieur LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
de l'Équipement

17 - LA ROCHELLE

671 / IPM3 - TX/PO

O B J E T : Port de Maubert - Travaux d'aménagement des installations portuaires - Concession d'outillage public à la commune de St Fort-sur-Hironde -

REFERENCE : Votre note MAR du 29 Novembre 1977

---

Par lettre citée en référence, vous m'avez soumis pour avis le dossier de l'aménagement du port de Maubert. Ce projet prévoit des opérations de dragage, la mise en place d'un rideau de palplanches, de pontons flottants et d'une passerelle.

Je note qu'en ce qui concerne les dispositions d'hygiène, il est prévu notamment :

- sous le contrôle des Ingénieurs du Service Maritime, un service d'enlèvement des ordures ménagères et autres produits polluants;
- l'interdiction de rejets des déchets, ordures, liquides insalubres (notamment les hydrocarbures) dans les bassins du port;
- l'interdiction d'entreposage sur les quais de produits susceptibles d'entraîner une nuisance ;
- l'installation de réceptacles d'ordures ménagères et de résidus (huile de vidange) ;
- Des services sanitaires (WC, toilettes, douches) - Ces installations devront être conformes aux dispositions du règlement sanitaire départemental et la distance maximale entre les deux installations sanitaires doit être de 200 mètres.

Sous réserve que les installations sanitaires et constructions à usage commercial ou portuaire soient raccordées dans les plus courts délais au réseau d'assainissement communal, lorsque celui-ci sera réalisé dans ce secteur, j'ai l'honneur de vous informer que je ne m'oppose pas à la réalisation de ce projet.